



DEMANDE D'ADHESION

PRATIQUANT INDIVIDUEL

ANNÉE 2022

Adhérent N°: _____ (ne pas remplir)

A retourner avec votre chèque à l'ordre du BREIZHLAND à l'adresse figurant en bas du document.

Seules les adhésions parvenues avant le 1^{er} mai ouvriront droit aux avantages partenaires pour 2022.

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Pseudo : _____

Adresse : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Profession : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

E-mail : _____

Véhicule _____

Déclare vouloir adhérer à l'association BREIZHLAND pour l'année 2022. Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association consultable sur le site internet de celle-ci, j'ai pris pleinement conscience que suivre le code de bonne conduite de l'association est un facteur d'image pour l'association. J'ai pris connaissance des statuts de l'association consultables sur le site internet de celle-ci. **L'adhésion ne sera pleinement effective qu'après son agrément par le conseil d'administration de l'association et l'encaissement de la cotisation annuelle.** Je joins le règlement de ma cotisation d'un montant de 20€, en cas de refus d'admission, celui-ci me sera retourné.

Conformément à l'article 5 des statuts, mon parrain (sauf pour les ré-adhésions) est le suivant :

Fait à : _____ le : _____

Signature :

Pour la bonne marche de l'association, les réponses au présent questionnaire sont obligatoires. Les informations sont destinées aux besoins internes de l'association et à ses partenaires contractuels. Ceux-ci sont susceptibles de vous adresser des propositions commerciales. Si vous ne souhaitez pas recevoir d'autres informations que celles éditées par l'association, cochez la case ci-contre . Conformément à la loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant et vous pouvez vous opposer à leur transmission. Selon la délibération du n° 2006-130 du 9 mai 2006, l'association est dispensée de toute déclaration à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.